



# NÉGOCIATION 2015

## SOUTIEN SCOLAIRE



Le comité de négociation

[www.negotiation2015.org](http://www.negotiation2015.org)

Le 18 décembre 2014 # 3

### Dépôts des demandes patronales



Lundi le 15 décembre, le Conseil du trésor a présenté ses offres à la table Centrale (monétaire). Ils ont proposé entre autres : une convention collective s'échelonnant sur 5 ans avec un gel salarial de deux (2) ans et 1% d'augmentation par année, pour les trois (3) années suivantes.

Concernant les départs à la retraite, à compter du 1er janvier 2017, le gouvernement veut reporter l'âge minimal de la retraite de 60 ans à 62 ans et augmenter la pénalité de 4,0% à 7,2% par année pour une prise de retraite anticipée avant 62 ans d'âge ou 35 ans de service. De plus, en ce qui concerne le calcul du traitement moyen admissible pour la retraite, celui-ci passerait de 5 à 8 ans.

Le dépôt des demandes du comité patronal de la table sectorielle (condition de travail) a eu lieu le 17 décembre dernier. Ces demandes visent entre autres :

- Planification des effectifs (plus de souplesse);
- Sélection du personnel en fonction d'autres facteurs que l'ancienneté et des exigences particulières;
- Revoir la durée de la période d'essai et de la période d'adaptation;
- Revoir la notion de poste (pour avoir plus de polyvalence);
- Revoir l'avancement d'échelons (aspect qualitatif et quantitatif);
- Présence soutenue au travail (revoir congés et vacances pris durant l'année scolaire);
- Revoir les «statuts» (sans créer de coûts supplémentaires);
- Réduire les mouvements de personnel;
- Augmenter la notion du 50 km prévue dans le mouvement du personnel;
- Revoir les bénéfiques octroyés en vertu des conventions collectives antérieurs;
- Accumulation des vacances pendant une période d'invalidité;
- Cesser la rémunération de 100% des jours chômés pendant une période d'invalidité;
- Suspendre les prestations d'invalidité pendant la période de fermeture estivale;
- Revoir le fonctionnement d'arbitrage de griefs;
- Revoir l'indemnité de remplacement du revenu CSST de 100% à 90%.
- L'employeur remet en question la durée des ententes locales et souhaite pouvoir y mettre fin;

Ces demandes touchent la quasi-totalité de notre convention collective. Notre intention est de négocier sérieusement avec la partie patronale pour apporter des propositions de solutions afin d'arriver à trouver un terrain d'entente pour améliorer nos conditions de travail.

Nous allons avoir besoin de vous dans ce processus de négociation pour arriver à une entente qui reflètera les préoccupations et désirs de tous.